

Plus de 3,7 millions d'adultes français ont été victimes de fraudes par carte bancaire (résultats de recherches récentes)

- **32% des victimes de fraudes par carte ne sont jamais remboursées par leur banque¹.**
- **Suite à de nombreuses fraudes, près d'un français sur quatre (22%) préfère maintenant les espèces comme moyen de paiement.**
- **33% des victimes de fraudes par carte bancaire perdent plus de 500 euros**
- **49% des européens eux préfèrent les espèces pour régler leurs achats**

Selon une enquête de consommation paneuropéenne récente², un nombre impressionnant de français (3,7 millions, soit 10% de la population adulte) ont été victimes de fraudes par carte de crédit ou de débit. Pour l'ensemble de l'Europe ce chiffre passe à 22 millions de personnes, soit l'équivalent des populations de la Belgique et de la Suède réunies.

Ces statistiques sont révélées alors que l'Union Européenne poursuit l'introduction de sa Directive sur les services de paiement, qui vise à promouvoir l'utilisation des paiements électroniques dans toute l'Europe.

L'enquête, commissionnée par l'organisation de commerce internationale ESTA³, indique que 11% des adultes interrogés dans huit pays européens clés (soit environ 22,8 millions de personnes) se sont fait voler les détails de leurs cartes ou ont constaté une utilisation non autorisée.

L'ESTA estime que le libre-choix et la sécurité financière des consommateurs sont menacés car les banques européennes les poussent à utiliser des moyens de paiements électroniques plutôt que des espèces. L'organisation constate avec inquiétude que les consommateurs sont progressivement forcés à régler leurs achats par voie électronique mais que les mesures de sécurité actuellement en vigueur sont insuffisantes pour empêcher les fraudes.

Tableau 1 : Proportion de la population ayant été victime de fraudes par carte

	Belgique	France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Pays-Bas	Espagne	Suède	Tous pays confon
--	----------	--------	-----------	-------------	--------	----------	---------	-------	------------------

									des
Oui	9%	10%	9%	19%	8%	9%	10%	8%	11%
Non	90%	88%	90%	78%	90%	89%	89%	90%	87%
Ne sait pas	1%	2%	1%	3%	2%	1%	1%	2%	2%

Source : ESTA (European Security Transport Association)

Selon **Francis Ravez, Secrétaire Général de l'ESTA**, « Le nombre de personnes qui se sont fait escroquer avec leur cartes bancaires en France est incroyablement élevé. Il n'est pas surprenant de constater que de nombreuses victimes préfèrent maintenant les espèces. De fait, une enquête indépendante de la Commission Européenne indique que près d'un tiers des victimes de fraudes par carte ne sont jamais remboursées par leurs banques, quoi qu'en disent ces dernières.

Ces statistiques émergent alors que, d'une part, le secteur des paiements électroniques poursuit sa campagne pour que la priorité soit donnée aux cartes de crédit ou débit et, d'autre part, la Commission Européenne essaye de minimiser l'utilisation des espèces. Les consommateurs devraient être libres de choisir la manière dont ils veulent régler leurs achats sans subir de pressions de la part des banques et des organismes de réglementation, qui cherchent à augmenter leurs revenus grâce aux transactions électroniques. »

Xavier Raufer, Directeur de recherche à l'Institut de Criminologie de l'Université Paris II, estime quant à lui que « On ne dit pas tout aux consommateurs en matière de fraude par carte ; il y a une surprenante absence de statistiques officielles de la part des institutions financières du monde entier. Les banques semblent ne pas vouloir introduire les mesures de sécurité les plus strictes, comme le système d'authentification biométrique, au sein du réseau de paiements par carte. Pourquoi les consommateurs ne peuvent-ils pas profiter des meilleures mesures de sécurité possible, s'agissant de leur argent ? Au bout du compte, seules les espèces permettent d'éviter les fraudes électroniques. »

Selon l'enquête, près d'un quart (22%) des français adultes interrogés ayant été victimes de fraudes par carte préfère maintenant les espèces aux moyens de paiement électroniques.

Tableau 2 : Proportion de la population qui recommence à utiliser des espèces après avoir été victime de fraudes par carte

	Belgique	France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Pays-Bas	Espagne	Suède	Tous pays confondus
Oui	27%	22%	43%	24%	45%	31%	46%	31%	33%
Non	71%	77%	53%	73%	50%	68%	52%	62%	64%
Ne sait pas	2%	1%	4%	3%	5%	1%	2%	7%	3%

Source : ESTA (European Security Transport Association)

L'ESTA estime que ce retour aux espèces est compréhensible dans la mesure où, selon la propre enquête *Eurobaromètre* de la Commission Européenne, 25% des victimes de fraudes par carte perdent moins de 150 euros, 33% perdent entre 150 et 500 euros mais 33% perdent plus de 500 euros.

Francis Ravez ajoute : « Notre enquête confirme que les espèces jouent encore un rôle intégral sur le marché des transactions financières dans toute l'Union Européenne. Les consommateurs veulent les conserver et apprécient le libre-choix qu'elles confèrent. L'ESTA est convaincue que la cohabitation des paiements électroniques et des espèces est essentielle et souhaitable afin d'alimenter la concurrence, assurer le libre-choix des consommateurs et répondre aux besoins des entreprises de toutes tailles dans l'Union Européenne. »

La dernière enquête *Eurobaromètre* de la Commission Européenne, qui a interrogé les consommateurs des 25 États membres, indique que 49% d'entre eux préfèrent les espèces pour régler leurs achats, tandis que les recherches effectuées par l'ESTA suggèrent que près des deux tiers des européens (62%) souhaitent absolument conserver les espèces comme moyen de paiement.

- Fin -

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Francis Ravez : francis.ravez@esta.biz

Portable : +32 499 56 44 40

ou

Citigate : Servane Taslé / Eloi Perrin-Aussedat

Servane.tasle@citigate.fr / eloi.perrin-aussedat@citigate.fr

Tel : +33 1 53 32 78 87

Notes aux éditeurs :

1. L'enquête *Eurobaromètre* de l'Union Européenne de 2005 indique que 32% des victimes de fraudes par carte n'ont pas été remboursées.
2. Taylor Nelson Sofres a mené une enquête omnibus en ligne auprès de plus de 1 000 personnes représentatives âgées de 16 à 64 ans en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Suède, aux Pays-Bas et en Belgique entre le 27 et le 31 juillet 2006.

3. L'ESTA (European Security Transport Association), association à but non lucratif créée en 1974, représente les sociétés de logistique œuvrant dans le secteur des liquidités dans toute l'Europe, dont 90% des sociétés de transport de fonds européennes.

À propos de l'ESTA

L'ESTA est une association à but non lucratif qui représente les sociétés de logistique œuvrant dans le secteur des liquidités dans toute l'Europe et 90% des sociétés de transport de fonds européennes. Créée en 1974, l'ESTA vise à défendre les intérêts de ses membres qui fournissent des services de transport et de manipulation d'espèces en Europe. Elle cherche également à définir et promouvoir les intérêts communs de ses membres concernant la politique européenne applicable à leur secteur d'activité et renforcer la qualité de l'ensemble du secteur.

L'ESTA compte 121 membres.

Le « Forum des espèces » spécialisé de l'ESTA rassemble Brinks, Group 4 Securicor, Prosegur, Securitas et trois partenaires technologiques, De La Rue, Giesecke & Devrient et SCAN COIN.

Avantages des espèces :

- Les espèces sont encore un moyen pertinent, populaire et pratique d'effectuer des transactions financières ; elles sont largement soutenues par le public.
- Pour le consommateur, les espèces sont gratuites, anonymes et non discriminatoires au point d'achat.
- Les espèces figurent parmi les moyens de transactions financières les moins chers.
- Les transactions par espèces sont moins susceptibles de faire l'objet de fraude que les paiements électroniques.
- Les particuliers et les entreprises ne veulent pas choisir entre deux méthodes mais souhaitent que les espèces et les paiements électroniques coexistent afin de maintenir le libre-choix et la concurrence.
- Les espèces sont une source de revenus essentielle des gouvernements nationaux (par le biais du seignorage), qui devrait être remplacée si les espèces venaient à disparaître, engendrant potentiellement une hausse des impôts.
- Par dessus tout, les consommateurs devraient être libres de choisir la manière dont ils veulent régler leurs achats. Les banques et les organismes de réglementation ne devraient pas être en mesure d'imposer leurs préférences.